

De nouveaux indicateurs wallons

Le revenu des éleveurs est aujourd’hui très dépendant de la volatilité des prix suite aux évolutions du commerce international et à la politique plus libérale menée par l’UE. Même s’ils ont un caractère local et non prospectif, les indicateurs économiques proposés via le « Portail de l’agriculture wallonne » peuvent contribuer à orienter certaines décisions au niveau des ventes, du management ou des investissements.

L. Servais, awé asbl



Le SPWDGO3 - DPA (Direction de la Politique agricole)/ DAEA (Direction de l’Analyse économique agricole) proposent une série d’indicateurs économiques wallons et belges très intéressants relatifs aux principales spéculations animales.

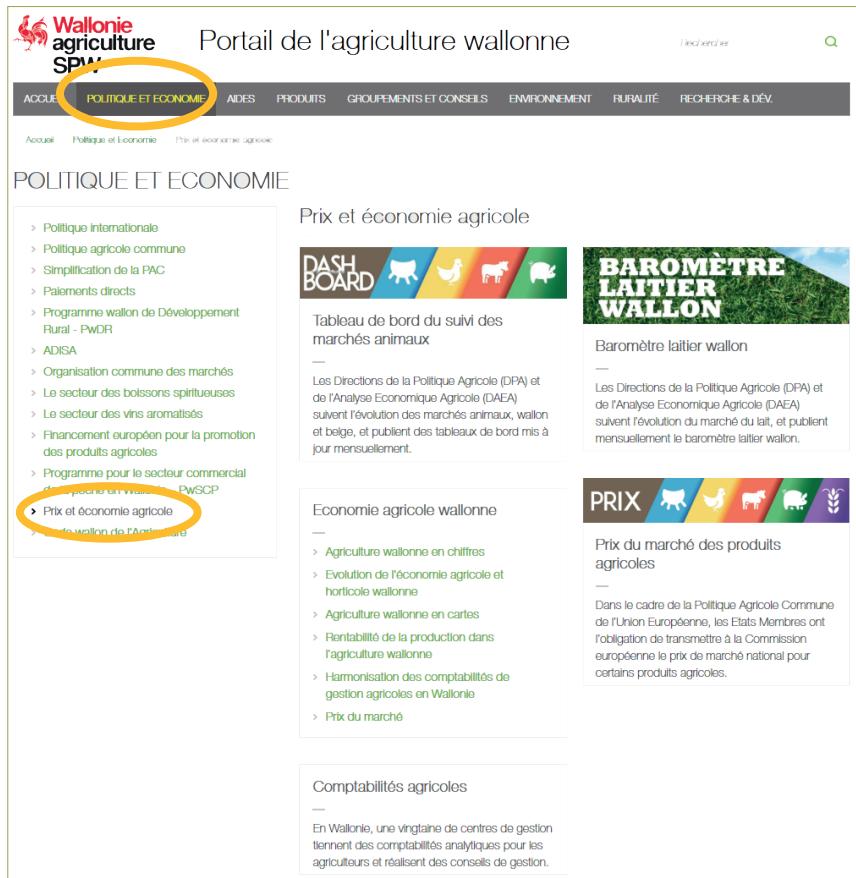
Ces indicateurs ont été présentés par les attachés au service public de Wallonie (DGO3) en charge de ce projet lors d’une conférence de presse. Ils sont accessibles sur la rubrique « politique et économie agricole » du site internet de l’agriculture wallonne, <https://agriculture.wallonie.be>.

LES DASHBOARDS

Ces tableaux de bord dynamiques fournissent des informations synthétiques sur l’évolution des marchés animaux. Ils proposent des bilans mensuels (mis à jour le premier vendredi du mois) et annuels (mis à jour mi-avril).

Ces dashboards repris sur les pages 9 à 12, concernent les secteurs du lait et des produits laitiers, de la viande bovine, de la viande porcine, de la volaille et des œufs.

Ils proposent pour les principales catégories de produits, le prix du dernier mois et une comparaison avec les mois et les années précédentes sous forme de tableaux ou de graphiques.



The screenshot shows the 'POLITIQUE ET ECONOMIE' section of the website. The 'Prix et économie agricole' link is highlighted with a yellow circle. The page displays various dashboards and barometers related to animal markets, dairy, and prices.

L’évolution des livraisons mensuelles de lait, avec ici aussi une comparaison avec la situation l’année précédente est proposée. Une série de données relatives à la production, aux exportations et importations (valeurs mensuelles cumulées) et sur leur évolution par rapport à l’année précédente sont également reprises. Ces dernières informations sont proposées avec un décalage plus important suite aux contraintes liées à la collecte des données.

Vous trouverez plus d’informations sur l’origine et la nature exacte des données proposées en cliquant sur le lien « Légende explicative » de la rubrique « Dashboards ».

Ainsi, pour le lait cru, le prix du mois en cours est estimé sur base du prix du mois précédent communiqué par la Confédération Belge de l'industrie Laitière (CBL). Ce prix s'entend comme le prix moyen payé au producteur en €/100 litres, hors TVA, primes mensuelles comprises, aux taux réels de matière grasse et de protéines.

En ce qui concerne la viande bovine, pour les bovins vivants, les données sont collectées auprès des marchés de Ciney et de Bruges pour les animaux gras de plus de 12 mois et de catégorie supérieure, et auprès des marchés couverts de Battice et de Ciney et de BVK-Belgique (une interprofessionnelle) pour les animaux maigres. Il s'agit du prix en €/100 kg sur pied, hors TVA. Ces prix sont moins précis, mais apportent néanmoins une information pertinente quant aux tendances du marché. En ce qui concerne les carcasses bovines, il s'agit des prix moyens belges pour les différentes catégories, déterminés sur base d'un réseau de correspondants en Wallonie et en Flandre avec une pondération selon leur importance. Le prix des carcasses s'entend comme le prix de l'animal abattu, payé au fournisseur à l'entrée de l'abattoir, hors TVA, en €/100 kg de poids carcasse froid, selon la forme standard de présentation UE. Ces prix peuvent donc quelque peu différer de ceux pratiqués sur le terrain car le calcul du prix est basé sur des règles européennes à savoir en prenant comme référence le poids des carcasses à chaud moins 2 %, avec prise en compte d'une liste d'abats (hampe, onglet, ...) et en ajoutant le coût de l'éventuel transport vers l'abattoir.

Pour la viande porcine, il s'agit des prix moyens pour les différentes catégories, déterminés par la Région flamande. Le prix des carcasses s'entend comme le prix du porc abattu, départ usine, payé à l'entrée de l'abattoir au fournisseur de porcs vivants, hors TVA, en €/100 kg de poids carcasse froid, selon la forme standard de présentation UE.

En ce qui concerne les œufs, les données représentées sont les prix moyens belges pour les différentes catégories d'œufs, publiés sur le site du marché de Kruishoutem.

Le prix de la viande de volailles est transmis par VIP-Belgique (la fédération des abattoirs de volaille).

Des dashboards annuels sont également proposés mais ici avec un certain décalage lié à la collecte

des données. Ils sont accompagnés de cartes géographiques qui illustrent les imports/exports des produits animaux en Wallonie et en Belgique pour l'année.



Silvain Delannoy.

PRIX DU MARCHÉ DES PRODUITS AGRICOLES

La même rubrique « politique et économie agricole » du portail de l'agriculture propose des prix hebdomadaires mis à jour tous les mercredis. Cliquer sur le lien « Prix officiels belges » vous donnera accès aux prix de marché officiels belges (hors TVA) des principales spéculations animales pour la dernière semaine disponible ainsi que l'historique des prix depuis 2011, avec une série de graphiques (cf. figures 1 et 2).

Figure 1 : Evolution du prix des carcasses de taureaux de 2011 à 2018

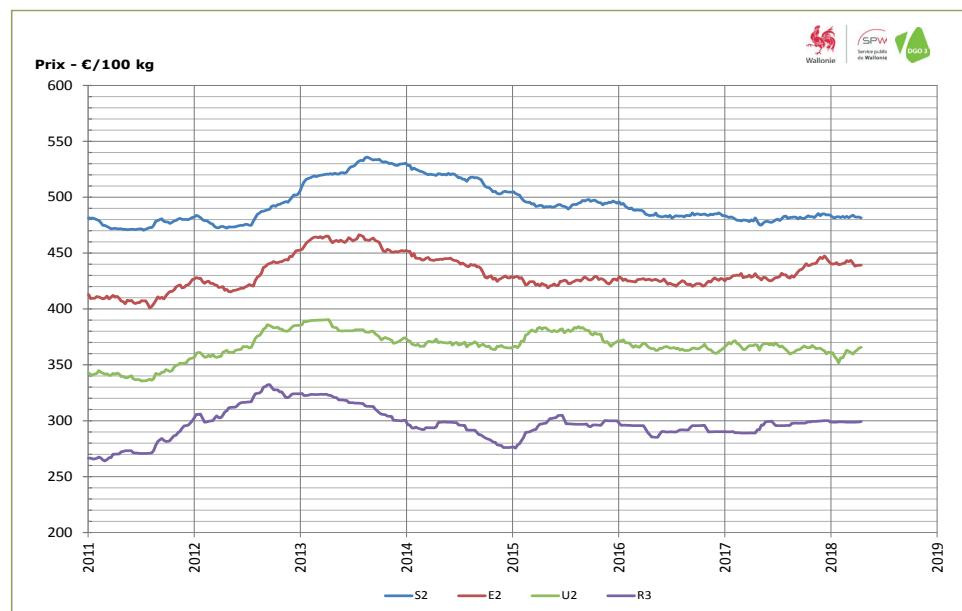
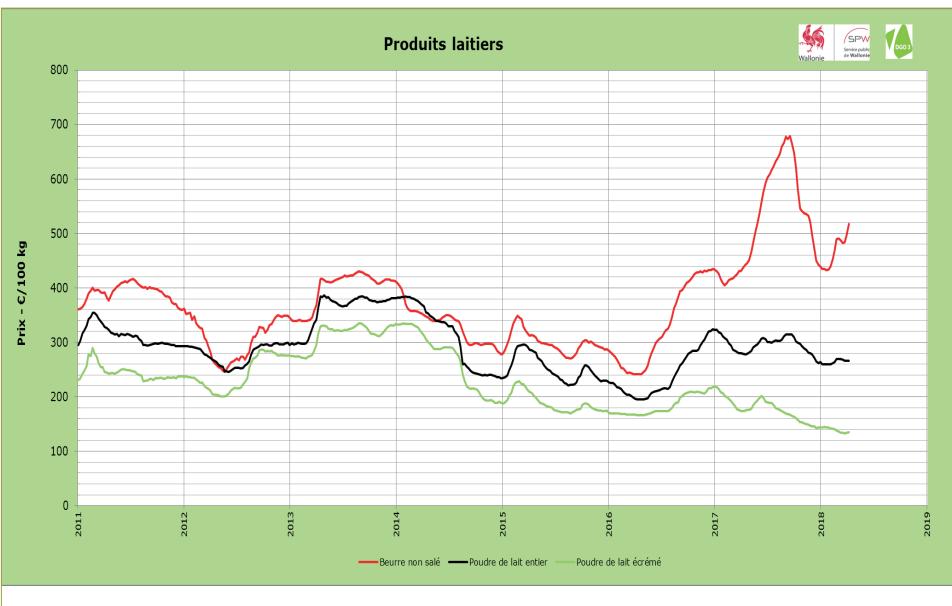


Figure 2 : Evolution du prix des produits laitiers de 2011 à 2018



BAROMÈTRE LAITIER WALLON

L'objectif de ce baromètre est de suivre les évolutions de la rentabilité des exploitations laitières. Il repose sur un échantillon de 44 exploitations spécialisées sélectionnées parmi le réseau comptable de la Direction de l'Analyse Economique Agricole.



Camille Delfosse.

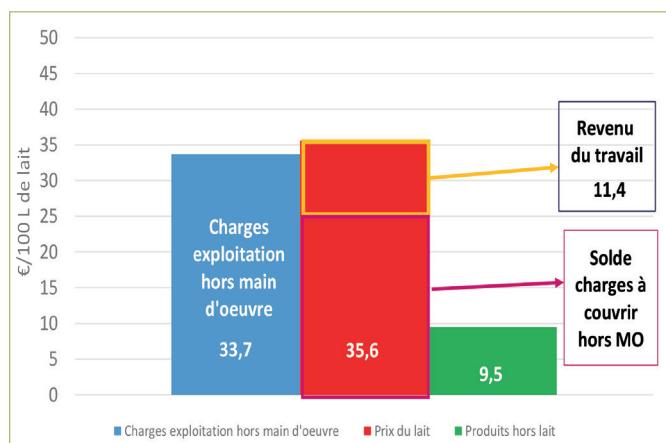
Le détail des coûts et des produits exprimés par 100 litres de lait sont proposés avec un certain décalage à savoir 2016. Cette année là, l'ensemble des coûts de production s'élevaient à 32,5 euros par 100 litres. Les produits liés à la vente de viande et aux aides directes et autres produits s'élevaient à 9,5 euros par 100 litres. Dégager un revenu supposait donc un prix moyen du lait supérieur à 23 euros par 100 litres.

Des projections ont été réalisées en considérant des structures des exploitations et des pratiques inchangées. Les postes qui sont soumis à de fortes variations, comme les aliments et la vente de viande ont été pondérés au moyen des indices de prix mensuels ou annuels (selon le niveau de fluctuation) de Statbel. L'évolution du prix du lait a été intégrée.

Comme le montre la figure 3, de mars 2017 à février 2018, dégager un revenu positif supposait un prix moyen du lait supérieur à 24,2 euros par 100 litres.

Le revenu du travail ainsi dégagé a été comparé à deux salaires de référence. Il s'agit de celui d'un ouvrier agricole qualifié (10,24 €/h en 2017 selon la CP 144) et celui qu'un exploitant devrait payer s'il employait un ouvrier qualifié qui réaliseraient son travail (17,97 €/h en 2017). Ces revenus ont également été ramenés par 100 litres de lait en considérant qu'un peu plus d'une heure de travail est nécessaire à la production de 100 litres de lait.

Figure 3 : Coûts de production et produits des exploitations laitières spécialisées de mars 2017 à février 2018

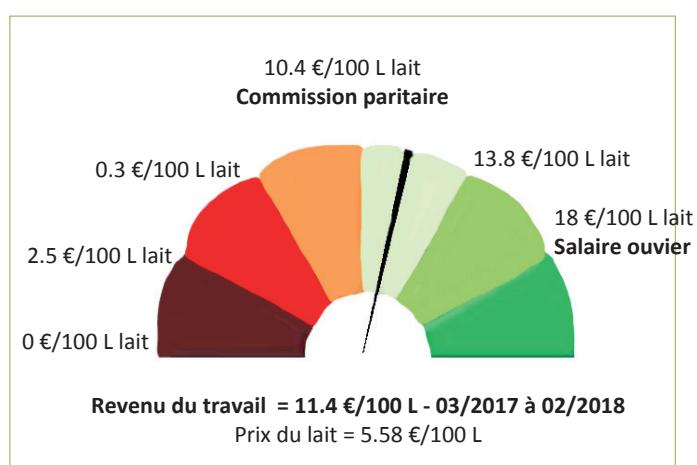


Pour faciliter la lecture des résultats, le revenu dégagé a été référencé dans un cadran comportant six couleurs (du vert au brun). Lorsqu'il est situé dans la zone « vert vif », le revenu

disponible est plus important que le salaire que l'agriculteur devrait payer s'il engageait un ouvrier qualifié (charges patronales incluses). S'il se situe dans la zone « vert pâle », il s'agit d'un salaire plus élevé que le salaire brut d'un ouvrier qualifié. En deçà (d'orange au brun), la situation est plus critique pour les éleveurs.

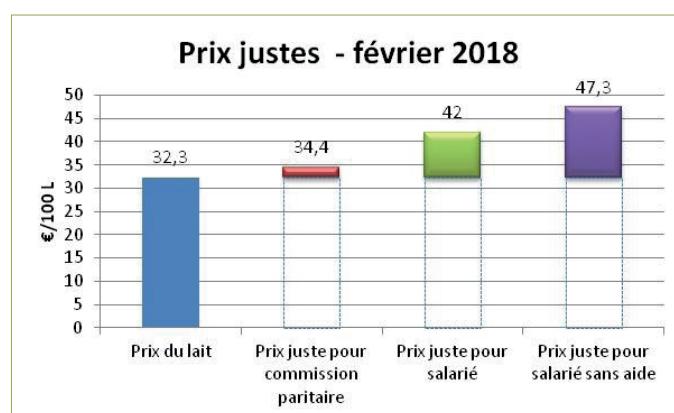
Comme le montre la figure 4 relative à la période de mars 2017 – février 2018, durant cette période, avec un prix moyen du lait de 35,58 €/ 100 litres, le revenu (11,4 €/100 litres) se trouvait dans la zone vert pâle (plus élevé que celui d'un ouvrier qualifié).

Figure 4 : Baromètre de revenu du travail des douze derniers mois



La même démarche a été réalisée au niveau mensuel. Comme le montre la figure 5 en février 2018, le revenu était cette fois inférieur à celui d'un ouvrier qualifié. Le prix du lait aurait dû être de 34,4 € par 100 litres pour obtenir un revenu équivalent à celui d'un ouvrier qualifié et de 42 € par 100 litres pour obtenir un revenu qui couvre le coût de l'engagement d'un ouvrier qualifié. Sans les primes européennes, dans ce dernier cas de figure, le prix aurait dû être de 47,30 euros/100 litres !

Figure 5 : Prix du lait nécessaire en février 2018 pour obtenir un revenu égal à celui d'un ouvrier qualifié ou pour couvrir le coût de l'engagement d'un ouvrier qualifié (avec ou sans aide européenne)

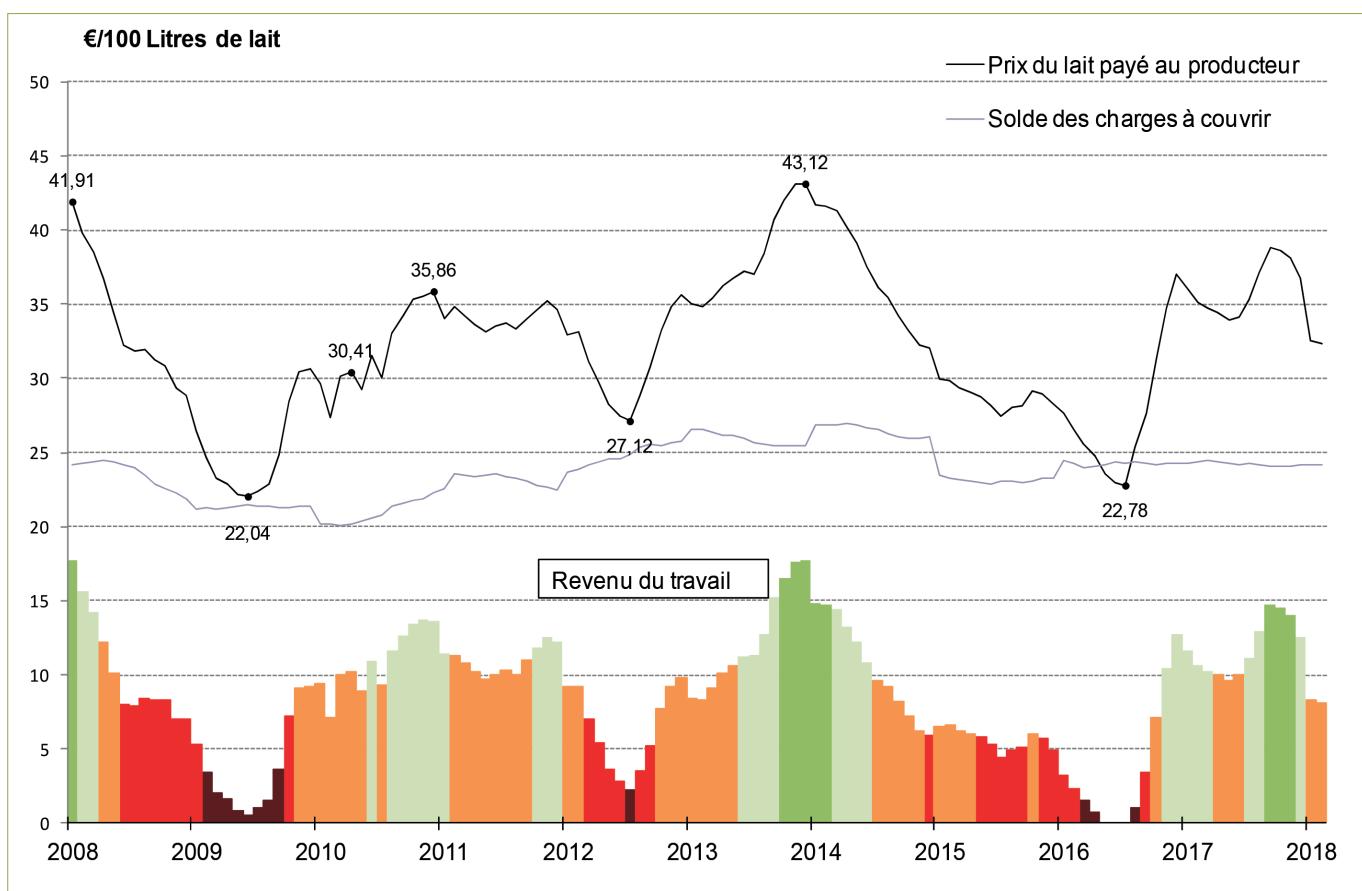


Toute cette information a permis de retracer mensuellement l'évolution économique de 2008 à aujourd'hui. La figure 6 reprend l'évolution du prix du lait, du solde des charges à couvrir (montant total des charges moins les aides et la vente de viande) et du revenu en le positionnant par rapport à ces revenus de références, grâce au même jeu de couleur. On peut constater que le revenu moyen est la plupart du temps inférieur à celui fixé par la commission paritaire pour un ouvrier qualifié.

Ce baromètre laitier basé sur certaines estimations et des moyennes ne correspond pas à la réalité de chaque éleveur. Il existe d'importante différence de productivité entre élevage. Il faut aussi rappeler que tout au long de sa carrière, un éleveur constitue un capital qu'il pourra valoriser lors de son départ à la retraite.

Ce baromètre constitue toutefois une source d'information pertinente pour les éleveurs, la filière et le monde politique. Un baromètre relatif aux exploitations viande bovine est en cours d'élaboration.

Figure 6 : Evolution du prix du lait, du solde à des charges à couvrir et du revenu de 2008 à 2018



A
retenir

Pour plus d'information : e-mail :

marcheanimal.dgo3@spw.wallonie.be

